



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie :

QUE conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis public doit être émis afin d'informer la population du calendrier des séances du conseil;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le lundi 5 novembre 2018 à 20 h 3, le calendrier ci-après des séances du conseil pour l'année 2019 a été adopté et que les séances débiteront à 20 h :

Lundi 21 janvier 2019	Lundi 15 juillet 2019
Lundi 18 février 2019	Lundi 19 août 2019
Lundi 4 mars 2019	Mardi 3 septembre 2019
Lundi 18 mars 2019	Lundi 16 septembre 2019
Lundi 1 ^{er} avril 2019	Lundi 7 octobre 2019
Lundi 15 avril 2019	Lundi 21 octobre 2019
Lundi 6 mai 2019	Lundi 4 novembre 2019
Mardi 21 mai 2019	Lundi 18 novembre 2019
Lundi 3 juin 2019	Lundi 2 décembre 2019
Lundi 17 juin 2019	Lundi 16 décembre 2019

DONNÉ à Ville-Marie, ce 4^e jour du mois de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 4 décembre 2018 et en faisant paraître copie dans le journal *Le Reflet témiscamien* le 11 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier